



Espace fumeur en atelier.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 23 janvier 2007

Est-il normal que dans l'entreprise où je suis salarié, un espace fumeur (ou plutôt zone fumeur) a été mis en place (depuis longtemps d'ailleurs) et que cette zone est non couverte (uniquement délimitée par des bandes blanches au sol) et se trouve entre les vestiaires et l'entrée de l'atelier.

Réponse :

- Cet espace réservé aux fumeurs doit impérativement disparaître avant le 1er février